

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2023

Date de convocation du Conseil : 28 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 mai 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, M. THERRAS, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Conseillers

Excusés : Mme ZARTARIAN (procuration à M. AMOROS), M. DJORKAEFF (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), Mme PERRIN (procuration à M. MERCADER), M. RABEHI (procuration à Mme NABETH), Mme COCCO (procuration à M. SCHROLL), M. VIZADES (procuration à M. MANSERI), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), Mme ASTIER (M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (Mme BOYADJIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. PASQUIER, M. ABRIAL

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
**Objet : Budget annexe des locaux professionnels et commerciaux de Prainet –
Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022**

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n° 95.02.14 du Conseil municipal en date du 30 mars 1995 portant création du budget annexe pour les locaux professionnels et commerciaux de Prainet,

VU le compte de gestion joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 24 avril 2023,

CONSIDERANT que Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la Commune, a dressé le compte de gestion de l'exercice 2022,

CONSIDERANT qu'il convient d'examiner sa conformité à la comptabilité de l'ordonnateur,

CONSIDERANT que les travaux de rapprochement effectués avec le compte administratif n'ont révélé aucune anomalie,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ARRÊTER** le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.